

## SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Présents (13) : PARISCOAT, LE BLOAS, COATRIEUX, DELET, PRIGENT-CADIOU, JOURAND, DANIEL, THORAVAL, PRIGENT, MONFORT, COSSIN, JACOB, ANDRÉ.

Absents (2) : POUILLAIN, CHERITEL.

### **2023 07**

#### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DRESSES PAR LE RECEVEUR municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'intégralité des comptes de gestion 2022 présentés.

### **2023 08**

#### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA COMMUNE, DU LOTISSEMENT COMMUNAL ET DU LOTISSEMENT DE PARC MIN GUEN

M. Pariscoat, Maire : absent lors du vote.

M. Jean-Hubert DELET, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2022 de la Commune, du lotissement communal et du lotissement de Parc Min Guen, dressés par M. Dominique PARISCOAT, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les compte administratifs 2022 de la Commune, du lotissement communal et du lotissement de Parc Min Guen

### **2023 09**

#### BUDGET COMMUNAL 2023. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Les membres du conseil municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 321 785.40 €

décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2022 : EXCEDENT : 321 785.40 €

Résultat antérieur reporté : /

Résultat à affecter : 321 785.40 €

Budget 2023 - Affectation en réserves R 1068 en investissement : 321 785.40 €

## 2023 10

### BUDGET PRIMITIF 2023. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer les taux des différentes taxes comme suit pour l'année 2023 :
  - **Foncier Bâti : 40,03 %**
  - **Foncier non bâti : 93,82 %**
  - **Taxe d'habitation : 15.66 %**

## 2023 11

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 : COMMUNE, LOTISSEMENT ET LOTISSEMENT DE PARC MIN GUEN

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

par 12 voix pour et 1 abstention (sur le vote de la section d'investissement du budget communal)

et à l'unanimité des membres présents pour les deux budgets annexes

- approuve comme suit, les différents budgets primitifs 2023

**Le budget communal s'équilibre** à la somme de 910 543.25 € en section de fonctionnement et à la somme de 924 599.76 € en section d'investissement.

**Le budget lotissement s'équilibre** à la somme de 36 313.43 € en section de fonctionnement et à la somme de 39 583.43 € en section d'investissement.

**Le budget lotissement de Parc Min Guen s'équilibre** à la somme de 238 301.90 € en section de fonctionnement et à la somme de 220 808.87 € en dépenses d'investissement et à la somme de 221 323.50 € en recettes d'investissement.

## 2023 12

### ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023

### DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DEROGATION POUR LA SEMAINE A 4 JOURS

Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'une dérogation avait été sollicitée en juillet 2017 auprès de la Direction Académique des services de l'Education Nationale pour revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017. La commune avait obtenu cette dérogation à la rentrée 2017. Cette dérogation a été renouvelée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2020.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de renouveler une nouvelle dérogation afin de poursuivre les enseignements sur 4 journées.

Mr le Maire précise que le conseil d'école, lors de sa réunion du 14 mars 2023, à voter à l'unanimité la reconduction de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2023 avec les horaires suivants :

- Matin : 9h-12 h
- Après-midi : 13h30 – 16h30

Le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur cette question.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable à la demande de renouvellement de dérogation à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2023
- mandate Mr le Maire pour établir le dossier de demande de dérogation auprès de la Direction Académique des services de l'éducation nationale.

## **2023 13**

### **VILLE DE GUINGAMP** **PARTICIPATION AUX CHARGES SCOLAIRES**

Mme Prigent-Cadiou, adjointe aux affaires scolaires présente la demande de la ville de Guingamp pour participation aux charges scolaires pour un enfant de Tréglamus scolarisé à Guingamp. L'enfant concerné est en classe CM1- ULIS (Unité locale d'intégration scolaire)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Accepte le versement de la participation financière fixée à 476 € pour l'année scolaire 2022-2023

## **2023 14**

### **Modification du RIFESEEP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**

Suite à la création d'un poste d'agent de maîtrise, le régime indemnitaire est modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Le dossier de modification a fait l'objet d'un avis favorable du Comité social territorial du centre de Gestion en date du 31.03.2023

## **2023 15**

### **ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Mme Le Bloas présente au conseil municipal l'offre de la société OUEST BUREAU (35 La Mézière) pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque municipale, cette entreprise a déjà précédemment installé le mobilier lors de la rénovation de la bibliothèque ; la gamme proposée reste donc la même.

Le devis de l'entreprise se chiffre à la somme de 3 972,28 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient l'offre de la société Ouest Bureau pour le montant indiqué ci-dessus et autorise le Maire à passer commande du mobilier